

**Exécution de la loi fédérale sur la procédure administrative
et de l'ordonnance du 3 février 1993 concernant l'organisation et
la procédure des commissions fédérales de recours et d'arbitrage**

La personne suivante a été nommée membre d'une commission fédérale de recours et d'arbitrage pour la période administrative du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2007:

Bürki Kurth, ancien responsable du service de vente des sillons des CFF, Münchenbuchsee, membre de la Commission fédérale d'arbitrage dans le domaine des chemins de fer.

22 mars 2005

Chancellerie fédérale

Exécution de la loi fédérale sur la procédure administrative et de l'ordonnance du 3 février 1993 concernant l'organisation et la procédure des commissions fédérales de recours et d'arbitrage

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2005
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	11
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	22.03.2005
Date	
Data	
Seite	2102-2102
Page	
Pagina	
Ref. No	10 138 471

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.